



Automobil Club der Schweiz
Automobile Club de Suisse
Automobile Club Svizzero

Communiqué de presse

L'ACS rejette les revendications pour la mise en œuvre de l'arrêté fédéral, présentées aujourd'hui par l'ATE

Berne, le 24 juin 2019 – Lors de sa conférence de presse de ce jour, l'ATE a présenté ses revendications pour la mise en œuvre de l'arrêté fédéral Vélo. L'ACS rejette catégoriquement ces revendications, car elles sont identiques aux revendications originales de l'initiative Vélo et ne correspondent pas à l'arrêté fédéral effectif lequel la population suisse – qu'on s'en souvienne – a approuvé clairement par votation, le 23 septembre 2018, en contreproposition à l'initiative Vélo.

Tout comme une majorité de la population, l'ACS reconnaît également les préoccupations liées à la mobilité douce. Pour des raisons de sécurité, l'ACS s'engage en faveur d'une séparation la plus marquée possible des courants de trafic. Pourtant, les revendications de l'initiative Vélo lui paraissaient exagérées. Le parlement était du même avis et, pour cette raison, avait élaboré une contreproposition à l'initiative. Comme on sait, le 23 septembre 2018, la population suisse a approuvé cette contreproposition avec une forte majorité.

Les revendications proposées aujourd'hui par l'ATE pour la mise en œuvre de l'arrêté fédéral en découlant dépassent de loin le contenu de la contreproposition et correspondent au texte initial de l'initiative Vélo. On argumente que l'ambiance aurait changé et que de ce fait, que les revendications initiales auraient retrouvé une légitimité. En évoquant cet argument, l'ATE se positionne clairement contre la volonté populaire. Ceci est évidemment inacceptable de manière générale, mais aussi du point de vue institutionnel. La décision populaire doit être respectée.

Pour cette raison, l'ACS rejette clairement les revendications pour la mise en œuvre de l'arrêté fédéral Vélo, présentées aujourd'hui par l'ATE. Les craintes des adversaires de l'initiative de l'époque, qui redoutaient qu'une réglementation fédérale engendre davantage de bureaucratie et des problèmes de délimitation entre la Confédération et les cantons, se voient confirmées aujourd'hui. Ainsi, l'ATE demande nouvellement, entre autre, des financements de départ pour la mise en œuvre de l'arrêté fédéral Vélo, la garantie d'un nombre suffisant de places pour le dépôt de vélos etc., etc. Et avec toutes ces revendications, les cyclistes ne seraient même pas obligés par la loi d'utiliser le vaste réseau exigé de pistes cyclables.

Pour de plus amples renseignements :

- Thomas Hurter, Président central ACS, Tél. 079 634 51 79

L'Automobile Club de Suisse (ACS) a été fondé le 6 décembre 1898 à Genève.

Son objectif est de grouper les automobilistes afin de défendre leurs intérêts en matière de politique des transports, d'économie, de tourisme, de sport ainsi que dans tout autre domaine en rapport avec l'automobile, tel que la protection des consommateurs et de l'environnement. L'ACS voue une attention particulière à la législation routière ainsi qu'à son application et s'engage en faveur de la sécurité routière.